

Procès-verbal

Conseil d'institut de l'INSPE de l'académie de Strasbourg

Séance du 26 septembre 2019

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2019**
- 2. Informations de l'Administrateur provisoire**
- 3. Statuts de l'INSPE**
- 4. Formations**
 - 4.1. Adoption des MECC Licence SE
 - 4.2. Adoption des MECC Master SE
 - 4.3. Adoption des MECC du parcours EPAF de la mention MEEF 1^{er} degré
 - 4.4. Adoption des capacités d'accueil, des attendus et des éléments pris en compte pour l'examen des dossiers pour l'entrée en licence
 - ~~4.5. Convention de co-accréditation Unistra/UHA pour le Master SE~~
- 5. Référentiel enseignants 2019-2020 : responsabilités pédagogiques et de pilotage**

ETAIENT PRESENTS :

- 1) Représentants élus des personnels enseignants et autres personnels participant aux activités de formation de l'institut et des usagers**
 - a) Représentants Professeurs des universités et personnels assimilés**
Anenome GEIGER-JAILLET, Pascal MARQUET
 - b) Représentants Maîtres de conférences et personnels assimilés**
Claire METZ
 - c) Représentants autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur**
Isabelle LEBRAT
 - d) Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre**
Laurent BARRIERE, Patricia CATTARIN-MUCKENSTURM
 - e) Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre**
Olivier DELFORGE, Marjorie ROUGIER
 - f) Représentants inscrits dans les formations diplômantes de l'Espé, des étudiants, des stagiaires de la formation professionnelle continue, des fonctionnaires stagiaires et/ou représentants des personnels enseignants et d'éducation bénéficiant d'actions de formation continue et des personnes bénéficiant d'actions de formation aux métiers de la formation et de l'éducation**
- 2) Représentants de l'Université de Strasbourg**
François GAUER

3) Personnalités extérieures

a) Représentant du conseil régional

b) Personnalités désignées par le recteur d'académie

Vincent KULA, Christophe MARCHAND, Daniel PAYOT, Emmanuelle PERNOUX, Brice SCHOBEL

c) Personnalité désignée par l'Université de Haute Alsace, établissement public d'enseignement supérieur partenaire

Dominique MEYER-BOLZINGER

d) Personnalités désignées par les membres du conseil

Membres avec voix consultative et invités :

Bertrand BULTINGAIRE, Philippe CLERMONT, Éric TISSERAND

Secrétariat de séance :

Barbara BILGER, Christine DUFAY

AVAIENT DONNE PROCURATION :

| | |
|------------------|--|
| Pascale BERGMANN | ➤ Procuration à François GAUER |
| Lionel BOYON | ➤ Procuration à Daniel PAYOT |
| Richard CABASSUT | ➤ Procuration à Anenome GEIGER-JAILLET |
| Béatrice MULLER | ➤ Procuration à Marjorie ROUGIER |
| Marc RENNER | ➤ Procuration à Emmanuelle PERNOUX |

ETAIENT EXCUSES / ABSENTS :

Hélène BOUR, Bertille NOEL BRUNEAU, Logan ELLES, Mathilde HOVER, Alexis KALBE, Jenny-Patricia LEVY, Elsa SCHALCK, Julien SENDRAL, Anaïs VERY

La séance débute à 10h30.

Daniel PAYOT donne lecture des procurations, puis indique que le point 4.5. « Convention de co-accréditation Unistra/UHA pour le Master SE » est reporté à une séance ultérieure, normalement en novembre.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2019

Emmanuelle PERNOUX demande la rectification de certains éléments notés page 8 dans le point 9 :

- « De la L2 au M1, les étudiants sur critères sociaux et en fonction des besoins dans chaque académie se verront offrir des postes d'enseignement en établissements scolaires » à remplacer par « De la L2 au M1, les étudiants sur critères sociaux et en fonction des besoins dans chaque académie se verront offrir des postes d'AED (assistant en éducation) en préprofessionnalisation »
- « Il faudra adapter l'emploi du temps des étudiants retenus (8h en école, 6 heures en collège/lycée) » par « Il faudra adapter l'emploi du temps des étudiants retenus (8h en établissement) »

Le procès-verbal de la séance du 13 juin 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés, avec les deux modifications à apporter.

2. Informations de l'Administrateur provisoire

▪ Mode de désignation aux fonctions de directeur-riche de l'INSPÉ

Philippe CLERMONT précise aux membres la nouvelle procédure de désignation du/de la futur-e directeur-riche.

Un comité d'audition, présidé conjointement par Mme la rectrice et M. le président de l'Unistra, sera composé en plus du président du conseil de l'institut, de quatre à six personnalités extérieures à l'institut (cf. décret).

Les président-e-s du comité d'audition arrêtent le calendrier et les modalités de travail de celui-ci.

Après examen des dossiers de candidature, le comité auditionnera les candidats et communiquera aux ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur un rapport écrit motivant l'avis porté sur chacun des candidats.

▪ Réforme MEFF

Philippe CLERMONT informe qu'Éric TISSERAND a participé la veille à la réunion du Réseau des INSPÉ. Aucune information n'a été donnée concernant la nature des épreuves des futurs concours pour les MEEF (le nombre d'épreuves resterait à 2 à l'oral et 2 à l'écrit). Le Ministre devrait faire une annonce début octobre afin de donner certaines instructions concernant les modalités, la place et la nature des concours.

Philippe CLERMONT informe également qu'aucune réflexion à ce jour n'a été lancée concernant les capacités d'accueil en stage. Dans la réforme, le concours sera placé vraisemblablement en fin de M2. Les étudiants en masters MEEF (en 2ème année) auront un stage en responsabilités à effectuer. Actuellement dans la refonte des maquettes, nous ne connaissons pas le nombre de places possibles pour ces stages mis en place par l'Education National. Ces éléments sont importants pour déterminer nos capacités d'accueil en M1 pour l'an prochain.

Les instances de l'Unistra vont nous demander prochainement de faire remonter celles-ci pour chacun de nos diplômes. La Présidence est informée que nous ne serons pas en mesure de les donner si nous ne disposons pas des informations adaptées.

3. Statuts de l'INSPÉ

Philippe CLERMONT indique que la révision de ces statuts porte essentiellement sur des changements liés au nom (INSPÉ à la place d'ESPE) et de mise à jour d'éléments obligatoires liés à la loi, dont le mode de désignement du/de la directeur-riche. Ils reprennent les éléments indiqués dans le code l'éducation, dans la « loi pour une école de la confiance » et dans les différents décrets parus.

Bertrand BULTINGAIRE complète en précisant que le service juridique de l'Unistra a validé ces statuts. Ces derniers seront proposés à la commission « Règlements et statuts » de l'Unistra puis en Conseil d'Administration de l'Unistra au mois de novembre.

Il informe que Richard CABASSUT a fait part par mail de son souhait de proposer une modification du projet des statuts. Dans l'article 2 dernier paragraphe il est écrit « Ses équipes pédagogiques comprennent des personnels enseignants, d'inspection et de direction en exercice dans les premier et second degrés ainsi que des enseignants-chercheurs. Elles intègrent également des professionnels issus des milieux économiques ». Il propose de remplacer ce passage par « Ses équipes pédagogiques comprennent des personnels enseignants, d'inspection et de direction en exercice dans les premier et second degrés ainsi que des enseignants-chercheurs. Elles intègrent également des acteurs de la société requis pour leurs compétences ».

Bertrand BULTINGAIRE préconise de rester au plus proche du code de l'éducation et de maintenir la version proposée, même s'il conçoit que la remarque est pertinente.

Pascal MARQUET revient sur la dénomination en anglais (National Institute for Education and lifelong learning) et propose de garder l'ancienne dénomination « Faculty of education and lifelong learning » qui se rapproche assez de ce que l'on trouve dans les nomenclatures internationales. Philippe Clermont propose d'approuver le maintien de l'ancienne dénomination. Dans sa communication en langue allemande, il prend le nom d'usage « Institut für Bildungswissenschaften der Universität Straßburg ».

Christophe MARCHAND propose de mettre de la cohérence dans tout le document sur la prise en compte de l'écriture inclusive.

Les statuts de l'INSPÉ sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés, avec les modifications à apporter sur la dénomination en anglais et l'écriture inclusive.

4. Formations

4.1. Adoption des MECC Licence de Sciences de l'éducation

Philippe CLERMONT présente le document.

François GAUER rappelle qu'au mois d'avril dernier ce conseil avait voté les MECC pour les licences. Les membres du CFVU avaient émis quelques réserves sur le montage de ces MECC en mentionnant le fait qu'elles étaient un mélange entre le contrôle continu et un système par sessions (principale et de rattrapage) et un système où on conservait une session principale et une autre de rattrapage – ce qui peut paraître bancal. François GAUER avait alors proposé à Éric TISSERAND et Nadège DOIGNON-CAMUS de travailler sur ces questions et d'essayer de faire un montage qui soit plus en phase avec la logique de ces évaluations. Ce qui a été réalisé.

Il rajoute que le CFVU s'est prononcé, favorablement le lundi précédent, à l'unanimité, sur les solutions apportées.

Les MECC de la licence de SE sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

4.2. Adoption des MECC du Master de Sciences de l'éducation

Pour ces MECC, Éric TISSERAND précise qu'il s'agit d'une modification mineure qui a été opérée : dans certaines UE, l'assiduité permettait de valider l'UE sans avoir de note. Il est proposé de sursoir à cette disposition où une UE non-acquise pourrait ne pas être bloquante.

Les MECC du Master de SE sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

4.3. Adoption des MECC du parcours « Enseignement Primaire en Allemagne et en France » de la mention MEEF 1er degré

Éric TISSERAND précise le fonctionnement ce qui est aussi appelé le « Cursus Intégré ». Les étudiants concernés suivent une licence à l'UHA. Leur objectif est d'obtenir la diplomation nécessaire pour pouvoir être recrutés en Allemagne mais aussi avoir la possibilité de passer les concours en France. Ils font une première année de Master à Fribourg (avec tout le processus leur permettant de valider les attendus pour pouvoir être recrutés en Allemagne) et une deuxième année à l'INSPÉ où ils sont intégrés dans le Master 1er degré bilingue (MEEF) et sont soumis strictement aux mêmes évaluations décrites dans le document présenté.

Les MECC du parcours EPAF de la mention MEEF 1er degré sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

4.4. Adoption des capacités d'accueil, des attendus et des éléments pris en compte pour l'examen des dossiers pour l'entrée en licence de Sciences de l'éducation

Éric TISSERAND informe qu'il s'agit de voter les capacités d'accueil et les conditions d'entrée en licence. Il précise qu'aucune modification n'a été apportée par rapport à l'an passé.

Les capacités d'accueil, des attendus et des éléments pris en compte pour l'examen des dossiers pour l'entrée en licence de SE sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

4.5. Convention de co-accréditation Unistra/UHA pour le Master SE

Point retiré de l'ordre du jour. Il sera présenté ultérieurement aux membres du conseil.

5. Référentiel enseignants 2019-2020 : responsabilités pédagogiques et de pilotage

Philippe CLERMONT précise que, comme tous les ans, il s'agit de se prononcer sur la répartition générale des heures de référentiel pour les différentes responsabilités pédagogiques et de pilotage existant à l'INSPÉ.

Le dispositif des années antérieures est globalement reconduit pour cette nouvelle année, à deux exceptions près :

- Ajout d'un(e) chargé(e) de mission Mobilité Erasmus+ Etudiants entrants (10h prises sur les heures de la directrice adjointe chargée des RI)
- Ajout d'un(e) chargé(e) de mission Valorisation des mémoires MEEF (10h prises sur les heures de la directrice adjointe chargée de la recherche)

Il appartient à ce conseil d'approuver la reconnaissance des différentes responsabilités et le volume global des heures attribuées alors que le conseil restreint approuvera dans un second temps la répartition nominative de ces heures.

Le référentiel enseignants 2019-2020 présenté est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés, moins une abstention.

La prochaine réunion du conseil aura lieu le mercredi 6 novembre 2019 à 14h00.

La séance est levée à 11h20.

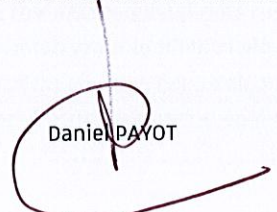
Fait à Strasbourg, le 6 novembre 2019

L'Administrateur provisoire de l'INSPÉ



Philippe CLERMONT

Le Président du conseil d'institut



Daniel PAYOT